

Orléans, le – 2 AVR. 2020



La Rectrice  
Chancelière des Universités

à

Mesdames et Messieurs les chefs d'établissement,

Rectorat

Division  
Académique des Moyens

DAM 3 / / 2020

Dossier suivi par :  
Catherine MATHIS  
Christine DUBOIS

T 02 38 79 39 90  
dam.credit@ac-orleans-tours.fr

Pôle Établissements  
et Vie Scolaire

Conseiller technique  
de la Rectrice  
pour les établissements  
et la vie scolaire

Dossier suivi par :  
Philippe PICARD  
Correspondant Académique  
Ecole Ouverte

T 02 38 79 39 36  
F 02 38 79 39 07  
ct-evs@ac-orleans-tours.fr

21 rue Saint-Étienne  
45043 Orléans Cedex 1

**Objet :** appel à projets pédagogiques et éducatifs 2020-2021 – Saisie dans CAAPE

Votre établissement peut bénéficier de crédits pédagogiques et éducatifs au titre des actions suivantes :

- ateliers artistiques
- ateliers de culture scientifique et technique
- actions internationales
- expérimentations et innovations
- classe à Projet d'Education aux Médias

L'octroi de ces crédits se fait dans tous les cas par appels à projets. Une commission de sélection académique procède à la validation des projets, en s'attachant à la cohérence des actions proposées au regard notamment du projet d'établissement. De façon à rester dans l'enveloppe académique dédiée, la commission reste très vigilante au fait que les projets soumis répondent aux critères définis au niveau académique pour chaque type d'action. Il importe donc de prendre connaissance de ces critères dans les notices ci-jointes relatives aux différentes actions.

Pour rappel, concernant les projets innovations/expérimentation, les moyens attribués ont pour but de permettre à l'équipe engagée de se concerter pour analyser l'action et établir un compte rendu afin de communiquer sur l'action. Ainsi, les moyens permettent un accompagnement mais ne visent pas à financer leur fonctionnement.

L'appel à projets se fera cette année via la nouvelle application CAAPE, laquelle sera ouverte **du 31 mars 2020 au 15 mai 2020**. La commission académique se déroulera début juin de sorte que les notifications interviendront fin juin.

Pour la rectrice et par délégation

La secrétaire générale de l'académie



Katia Béguin

Chantal LE GAL

PJ : notices relatives aux différentes actions

CPI : Mesdames et Messieurs les Inspecteurs d'académie, Directeurs des services départementaux de l'Education nationale.